



I - Pourquoi s'inquiéter du sort des forêts anciennes ?

Les forêts anciennes sont menacées

Près de 80 % des forêts originelles de la planète ont été détruits¹. La grande majorité de ces destructions ne remonte pas plus loin que ces trois dernières décennies. Les 20 % de forêts originelles restantes sont dites « forêts anciennes ». Il leur a fallu des milliers, voire des millions d'années pour se développer et elles n'ont jamais été soumises à l'exploitation industrielle. Les forêts anciennes sont majoritairement situées en Russie, au Canada, en Amazonie (Brésil), dans le bassin du Congo (Afrique) et le Sud-Est asiatique. Elles recouvrent près de 80 % de la diversité biologique des terres émergées de la planète, influent sur le climat en régulant la chute des pluies et en stockant de grandes quantités de carbone, ce qui diminue les risques de réchauffement de la planète. Elles fournissent par ailleurs des richesses uniques et inestimables, telles que des plantes aux vertus médicinales qui pourraient s'avérer extrêmement précieuses pour la recherche médicale.

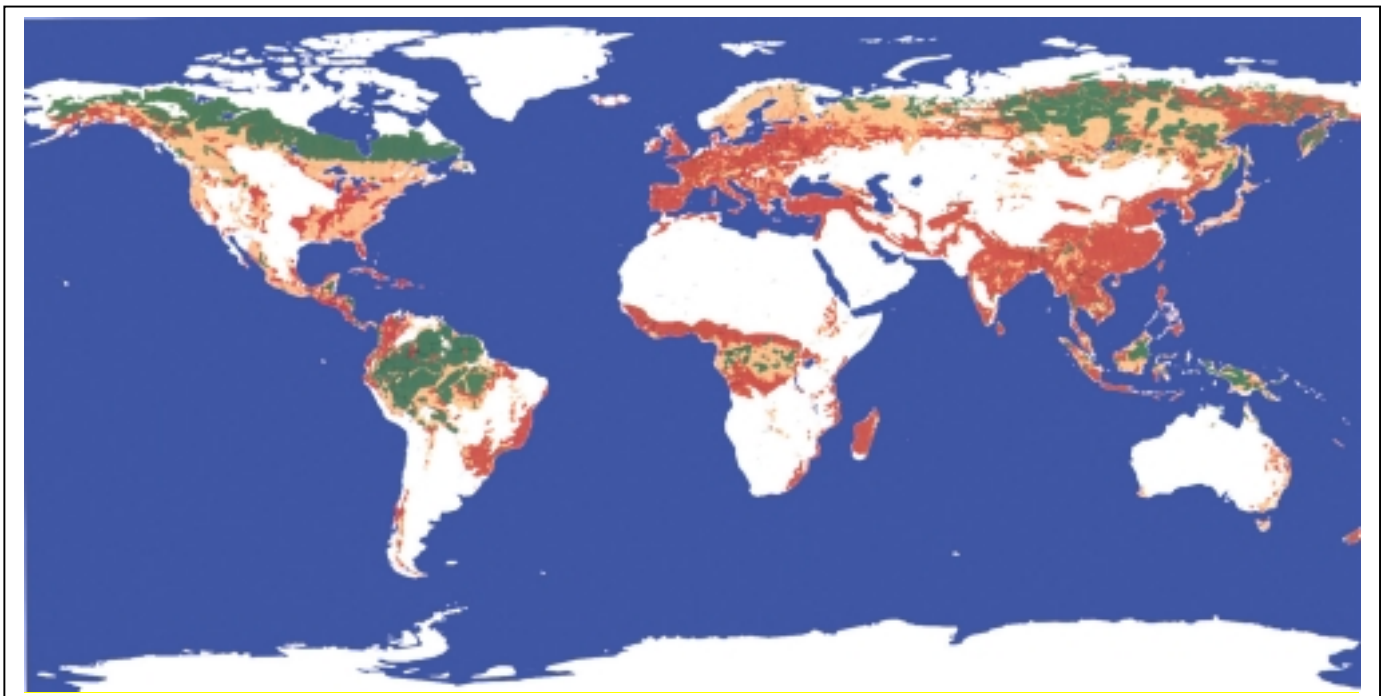
Les forêts anciennes constituent l'habitat traditionnel des peuples de la forêt

En préservant les forêts anciennes et leur biodiversité, nous protégeons également des cultures traditionnelles. La perte des ressources forestières affecte directement la vie de près de 90 % des 1,2 milliards de personnes qui vivent dans les pays en voie de développement dans une extrême pauvreté.

Les forêts anciennes sont en voie de disparition

Il reste moins d'un cinquième de la surface des forêts anciennes de la Terre à l'état naturel. Une surface égale à un terrain de football disparaît actuellement toutes les 2 secondes. Au niveau mondial, la déforestation continue de s'accélérer et les peuples des forêts disparaissent à une vitesse effrayante.

Carte 1 : 20 % des forêts originelles subsistent sous la forme de vastes étendues de forêts encore intactes : les forêts anciennes. 3 pays (Russie, Canada et Brésil) abritent 70 % des forêts anciennes restantes.



Légende :
En rouge : surface de forêts anciennes détruites
En vert : surface de forêts anciennes encore intacte
Source : World resources Institute, Washington D.C.

¹ Sources : www.globalforestwatch.org/french/about/faqs.htm et *The Last* - Greenpeace/Global Forest Watch - 2002



II - Pourquoi cette crise des forêts anciennes ? Comment en est-on arrivé là ?

Le manque de responsabilité des gouvernements

Les raisons à ce désastre écologique sont claires : les gouvernements n'ont pas su reconnaître les causes sous-jacentes qui conduisent à la destruction des forêts et ont négligé la nécessité d'instaurer des mesures concrètes et efficaces pour la protection des forêts anciennes.

La déforestation sauvage, première coupable

En 1999 l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) indique que la diminution des forêts anciennes est due en grande partie à de mauvaises pratiques de coupe et à la surexploitation des produits ligneux².

Les compagnies forestières pillent toujours impunément la biodiversité

Les grandes compagnies forestières profitent du laxisme des gouvernements pour exploiter sans scrupule les forêts anciennes, sans aucun respect pour la biodiversité et pour les peuples qui y vivent. Elles pratiquent l'abattage systématique, illégal la plupart du temps, dans le seul but de s'assurer les profits à court terme générés par le commerce du bois. Par ailleurs, les fusions et les acquisitions transnationales ont ouvert les frontières à de nouveaux marchés : ainsi, les entreprises forestières de Malaisie ont investi au Brésil pour alimenter non seulement les marchés asiatiques, mais aussi ceux d'Amérique et d'Europe.

Les marchés occidentaux : fossoyeurs des forêts anciennes

Les principaux marchés pour les produits ligneux issus des forêts anciennes sont l'Amérique du Nord, l'Europe et le Japon. A titre d'exemple, la France est le premier importateur de bois tropical en Europe. Bien que la population de ces trois marchés ne représente qu'un cinquième de la population mondiale, elle consomme plus de la moitié du bois industriel et plus des deux tiers du papier.

Photos 1 et 2 : En dehors des régions boréales, encore difficiles d'accès, 75 % des forêts anciennes sont menacées de disparition immédiate par l'abattage, les activités agricoles et d'autres activités humaines. L'exploitation forestière à des fins commerciales constitue la principale menace pesant sur les forêts anciennes ; elle met en danger la survie de 70 % des forêts anciennes.



Déforestation et tracés de routes en Amazonie. © Greenpeace

Petite fille indigène de la forêt amazonienne. © Greenpeace



² Situation des Forêts du Monde – FAO – 1999



III - La responsabilité des gouvernements

Les pays du G8 et la Chine

Les pays du G8 et la Chine – pour leur consommation nationale ou pour leur industrie de transformation à destination de l'exportation – consomment les deux tiers du bois transformé, de la pâte à papier, du papier et des meubles en bois commercialisés chaque année dans le monde (soit environ 609 millions de m³). On estime à 18 % la part utilisée pour répondre aux commandes publiques³, dont la valeur totale atteint environ 23 milliards d'euros par an. En revanche, moins de 1 % (soit environ 9 millions de m³) du bois transformé commercialisé dans le monde est écocertifié et provient de forêts gérées durablement. D'après la Banque mondiale, la perte de revenu due à l'exploitation illégale pour les gouvernements du Nord et du Sud (plus de 70 pays sont victimes de cette forme d'exploitation) est estimée à plus de 4,7 milliards d'euros par an et engendre plus de 9,4 milliards d'euros de pertes pour les économies des pays producteurs de produits ligneux.

Comment agir pour éviter la destruction des forêts anciennes ?

Lors de la conférence de Rio en 1992, les gouvernements ont tenté de faire progresser l'idée de gestion des forêts tropicales. La création de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la pression mise sur l'Organisme International des Bois Tropicaux (organisme de l'ONU en charge des produits bois) ont nourri de grands espoirs. Cependant, ce n'est qu'en 1998 que les pays du G8 mettent en place un plan d'action pour lutter contre le commerce illégal, qui n'est pourtant pas suivi de mesures juridiques contraignantes. Les gouvernements se réfugient derrière la CITES (Convention sur le Commerce International des Espèces Menacées) qui régleme le commerce des espèces. Mais ces réglementations arrivent en général trop tard, une fois que les espèces répertoriées sont déjà quasiment vouées à la disparition. Différents pays et notamment la France continuent de se contenter de la ratification de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT II), conclu en 1994 sous l'égide des Nations unies et qui n'impose aucune norme particulière. Cet accord, entré dans notre législation nationale par la loi du 17 juin 1998, s'est seulement fixé pour objectif « *d'améliorer la commercialisation et la distribution des exportations de bois tropicaux provenant de sources gérées de façon durable* ».

Les ébauches d'une démarche de protection efficace

Depuis 2000, ces mêmes gouvernements commencent à entreprendre l'assainissement de leurs marchés publics. Le Royaume-Uni a montré l'exemple en 2000, suivi d'un engagement de la France en 2002, mais encore non suivi d'effets. Ces deux pays reconnaissent la nécessité d'utiliser des produits certifiés selon des critères sociaux et environnementaux (écocertifiés) pour l'approvisionnement de leurs marchés publics. En attendant une législation réellement contraignante sur les importations de bois, cette initiative est la preuve d'une réelle prise en compte du problème au niveau politique et représente un premier pas en direction d'une régularisation de l'exploitation forestière dans les forêts tropicales.

PARIS, 10 avril 2002 (AFP) - Le président Jacques Chirac a dénoncé mercredi en Conseil des ministres "la disparition rapide des forêts primaires dans le monde" et souhaité que la France "reprenne l'initiative" dans ce domaine à la conférence de l'ONU sur la biodiversité qui s'est ouverte dimanche à La Haye. Le chef de l'Etat, a fait valoir que la France devait "renforcer encore son dispositif" dans le domaine de la lutte contre l'exploitation illégale des forêts. Il a souhaité "que la France mette en chantier une initiative sur les forêts primaires permettant aux pays en développement qui s'engagent dans leur protection d'être mieux aidés". Jacques Chirac a enfin suggéré que, "dans le cadre des processus engagés aux Nations Unies", la France propose "la mise en place d'un groupe de travail spécifique pour avancer plus vite sur les critères d'exploitation durable des forêts primaires". Le président a indiqué avoir été "saisi par **Greenpeace** de propositions contre la déforestation". "C'est un problème grave et urgent", a-t-il dit, en notant que "les efforts de la communauté internationale restaient en deçà du seuil de crédibilité". Jacques Chirac s'est félicité que la coopération française "fasse désormais plus de place" à la question de la déforestation, "notamment pour la protection du Bassin du Congo".

³ Source : *The timber footprint of the G8 and China* – WWF International – June 2002 - Les données ont été fournies par Eurostat (pour les pays membres de l'UE) et par le *World Trade Atlas* (pour les autres pays). Pour parvenir au volume global commandé annuellement par chaque Etat, les consommations de ces Etats ont été relevées dans le *Financial Statistics Yearbook 1999* du Fonds Monétaire International, où la consommation globale de chaque Etat était exprimée en pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB), donnant ainsi une estimation des dépenses de l'Etat par rapport aux dépenses totales du pays.



IV - La responsabilité de la France

Quelques chiffres clés

- La France est le premier importateur européen de bois tropical
- ¼ du bois importé de forêts tropicales en France est utilisé par les marchés publics
- 65 % des bois tropicaux importés sont utilisés dans le secteur de la construction

La France joue un rôle majeur dans la destruction des forêts anciennes

La France est le pays européen qui importe le plus de bois tropical. 65 % de ces bois tropicaux sont utilisés dans le secteur de la construction⁴ (en particulier pour la menuiserie – fenêtres, volets, parquets...). Pourtant, suite aux deux tempêtes de décembre 1999, la France pourrait subvenir à ses besoins nationaux en bois pendant un siècle, sans importer de bois de forêts tropicales gérées non durablement, si elle se tournait davantage vers les essences disponibles localement.

La France est aussi un très gros importateur de papier et de pâte à papier en provenance des forêts millénaires de Colombie britannique, au Canada⁵. La filière bois/papier française est caractérisée par une sous-utilisation des ressources ligneuses nationales. Les industries du bois et du papier entretiennent cette sous-utilisation de matière première française par des importations en provenance de forêts anciennes.

Tableau 1 : Importations françaises en mètres cubes équivalent grume

Régions	Volume importé	Produits importés	Produits vendus
Afrique	1 250 000	Grumes, sciages et contreplaqués	Menuiseries (fenêtres, volets, escalier, parquets...) et contreplaqués
Amérique du Sud	250 000	Sciages	Menuiseries (fenêtres, volets, escalier, parquets...)
Asie	250 000	Sciages et contreplaqués	Contreplaqués, menuiseries (fenêtres, volets, escalier, parquets...) et mobilier
Canada	2 000 000	Pâtes à papier	Papier journaux, d'impression et écritures, cartons et emballages
Russie	1 000 000	Pâtes à papier et bois de construction	Papier journaux, d'impression et écritures, cartons et emballages et bois de construction
Total	4 750 000		

La faute et la responsabilité de la disparition des forêts anciennes incombent à tous les acteurs qui veulent s'accaparer la forêt et ses ressources, pour en faire des meubles, des menuiseries, du contreplaqué, du papier journal ou du papier toilette.

L'Etat français et les collectivités sur la sellette

En 2000, les importations françaises en produits bois et papier venant de forêts anciennes correspondaient à 4,7 millions de m³ (1,7 millions de m³ des forêts anciennes tropicales et 3 millions de m³ des forêts anciennes canadiennes et russes)⁶. Près de 65 % du bois importé en France des forêts tropicales est destiné au secteur de la construction. Quand aux commandes des administrations, des entreprises publiques et des logements sociaux elles recouvrent près de 35 % du marché de la

⁴ Source : La forêt et les industries du bois – Editions Agreste – Collection GraphAgri – 1996. Le secteur de la construction utilise 64 % des grumes et sciages tropicaux soit un chiffre d'affaire de 3,1 milliards de francs (472 millions d'euros).

⁵ Source : Ministère de l'Economie et des Finances – Direction Générale des Douanes – 2000 – Près de 20% des importations françaises de pâtes à papier viennent du Canada.

⁶ Sources : *Le Commerce du Bois* – Mars 2001 pour les produits de forêts tropicales et le World Trade Atlas pour les produits en provenance de Russie et du Canada.



FORETS ANCIENNES : AGIR LOCALEMENT GREENPEACE - CAMPAGNE FORET – MAI 2003

construction⁷. Les commandes publiques absorbent donc près d'un quart du bois en provenance des forêts tropicales. Sur la base d'un chiffre d'affaire global de 738 millions d'euros, le chiffre d'affaire du marché des bois tropicaux utilisé dans le secteur public est de 167 millions d'euros.

Surface déforestée pour les marchés publics français

D'après l'Organisation des Nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), une surface de 210 000 km² de forêts tropicales anciennes est détruite chaque année, soit l'équivalent de près de 40 % du territoire français. Près de 150 000 km² sont déforestés (l'équivalent des forêts françaises) et 60 000 km² altérés par l'ouverture de pistes forestières. Chaque année, l'équivalent d'un terrain de football est déforesté toutes les deux secondes soit une surface de 150 000 km².

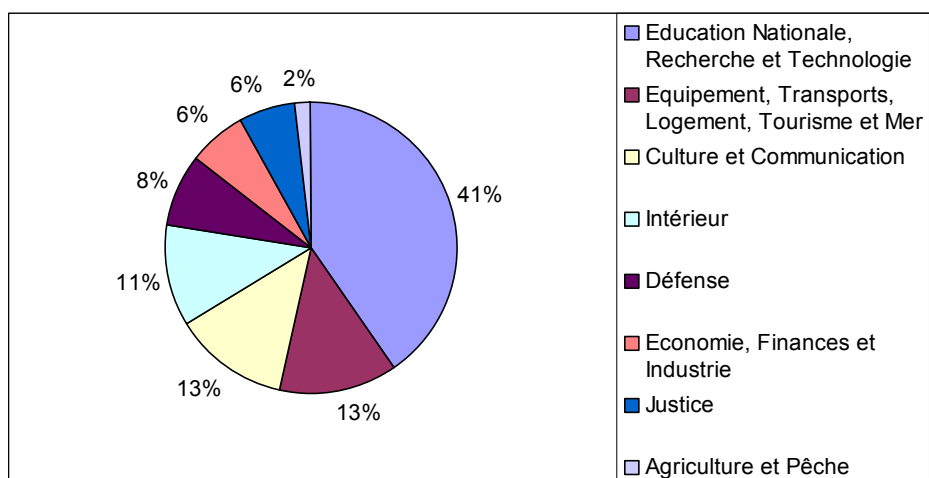
Sur la base d'une exploitation de 6 m³ par hectare en forêt tropicale, la destruction des forêts anciennes due aux importations françaises (1,7 millions de mètres cubes) est de 283 000 hectares soit l'équivalent du Luxembourg. Les commandes publiques sont responsables d'un quart de cette destruction. Chaque année, l'équivalent d'un terrain de football est déforesté toutes les deux secondes soit une surface de 15,4 millions d'hectares.

Commencer par nettoyer devant sa porte pour protéger les forêts anciennes

En avril 2002, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a reconnu que « *le gouvernement français a un rôle exemplaire à jouer [dans la protection des forêts anciennes], dans sa propre politique d'achats publics. Le gouvernement s'engage donc à l'intégration stricte des critères environnementaux et sociaux dans la passation et l'exécution de ses marchés publics. C'est pourquoi le gouvernement décide d'inscrire dans le code des marchés publics des critères assurant la mise en place, pour les achats de l'État, d'une politique d'approvisionnement durable qui donne la priorité, sur la question du bois, aux produits répondant à la certification FSC ou à des certifications équivalentes* ». En mai 2002, le Président de la République a confirmé cette orientation en précisant que « *dans les appels d'offre publics de bois, les produits doivent répondre à la certification FSC ou à des certifications équivalentes* ».

Un suivi des engagements nationaux qui laisse à désirer

Le Groupe national sur les forêts, constitué par le gouvernement juste avant la conférence de la Convention sur la diversité biologique de La Haye en avril 2002, a pour mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi de ces engagements. Cependant, début 2003, aucune étude précise sur les approvisionnements en bois et papier des marchés publics n'a encore vu le jour. Aucun ministère n'a publié d'appels d'offre spécifiant l'usage de bois écocertifié FSC.



Graphique 1 :

Les commandes de l'État

En tant que principal constructeur à l'échelle nationale, l'Etat et les collectivités territoriales ont une forte responsabilité dans l'utilisation de produits issus d'une gestion durable. Parmi les ministères du gouvernement français, l'Éducation Nationale, l'Équipement et les Transports ainsi que la Culture sont les plus gros consommateurs de produits bois. La plupart des commandes publiques concernent la création ou la rénovation de bâtiments publics.

⁷ Source : www.equipement.gouv.fr/statistiques/chiffres/construc/construc_.htm.

Avec près de 22 % du marché de la construction, les commandes de l'administration totalisent un chiffre d'affaire de 29,773 milliards d'euros, avec une part de 7 % de ce marché, le chiffre d'affaire correspondant aux constructions des entreprises publiques est de 9,473 milliards d'euros et celui des sociétés d'HLM de 8,120 milliards d'euros (6 % du total du CA de la construction qui atteint 47,366 milliards d'euros).



V - Comment éviter la destruction des forêts au nom des contribuables

Les commandes publiques passées au crible

Représentant un marché de près de 167 millions d'euros, le montant des commandes publiques correspond à plus de 0,25 % de chaque impôt sur le revenu versé par le contribuable français⁸. Chaque année, toute personne imposable en France participe, sans le savoir, à la destruction des forêts anciennes.

L'usage de papier au sein de l'administration publique

L'industrie papetière consomme 1 arbre sur 4 abattus dans le monde⁹. La consommation de papier en France a été multipliée par 10 depuis 1950 : elle atteint aujourd'hui 70 kg par employé de bureau et par mois. Près du quart du papier non recyclé provient d'arbres centenaires des forêts canadiennes. Chaque année, en préférant le papier recyclé au papier classique, un employé de bureau peut épargner 12 arbres, 15 000 litres d'eau et l'équivalent énergétique de 720 litres de pétrole¹⁰. Avec une tonne de vieux papiers, on peut obtenir 900 kg de papier recyclé, alors qu'il faut 2 à 3 tonnes de bois pour fabriquer une tonne de papier classique. Pourtant, à ce jour, aucun effort n'est fait par l'administration publique pour réduire la consommation ou utiliser davantage de papier recyclé.

Le cas de l'Allemagne

Le parlement allemand a insisté dès 1992 pour qu'au moins 90 % du papier utilisé par les services gouvernementaux allemands provienne à 100 % de fibres recyclées et pour que les progrès accomplis en la matière lui soient régulièrement présentés. Cette politique a produit des résultats spectaculaires : à la fin 1993, pratiquement tous les services avaient atteint l'objectif fixé. Seuls les ministères des Transports et de l'Agriculture n'avaient atteint qu'un taux de 40 %. Diverses sources confirment qu'en 1998 la quasi totalité du papier utilisé par le gouvernement allemand était du papier 100 % recyclé.

Les commandes des collectivités territoriales : l'exemple à donner

Les conseils régionaux et généraux ont une responsabilité importante dans la construction de bâtiments publics. Une prise en compte de critères environnementaux dans la gestion de ces constructions constituerait un bon exemple à montrer aux nouvelles générations. Au sein des villes, on trouve du bois issu de la destruction des forêts anciennes dans les écoles maternelles et primaires, dans les hôpitaux mais aussi dans les gymnases, les centres socioculturels, les médiathèques ou les musées.

Les commandes des entreprises et organismes publics

Du banc public à la construction de nouvelles gares SNCF en passant par le centre socio-culturel local, on retrouve partout du bois issu de forêts tropicales. Le manque d'attention apporté à la protection de l'environnement fait que chaque année, les commandes publiques contribuent à la destruction sauvage des forêts anciennes alors qu'elles pourraient contribuer à un développement durable de ces régions.

Le cas de l'Angleterre

L'Angleterre s'engage dans ses marchés publics à protéger les forêts, à « utiliser le bois de façon efficace et encourager les pratiques forestières durables, qui permettent le maintien de la biodiversité, de la productivité et des habitats des forêts. » - Michael Meacher, Ministre de l'Environnement, 28 juillet 2000.

Depuis 2000, le gouvernement britannique a pris les mesures suivantes pour ses commandes publiques :

1. acheter du bois ou des produits dérivés produits de façon durable (« sustainably produced »), en conformité avec les conventions internationales telles que la CITES ;
2. en l'absence de garantie sur le premier point, rassembler le plus d'informations possibles sur le bois (forêt d'origine, espèce...) et prendre conseil auprès des ONG spécialisées dans le commerce ou l'environnement ;
3. favoriser les produits ligneux recyclés.

⁸ www.impots.gouv.fr/documentation/statistiques/a1/tab1.htm

⁹ source : Lignum : www.lignum.ch.

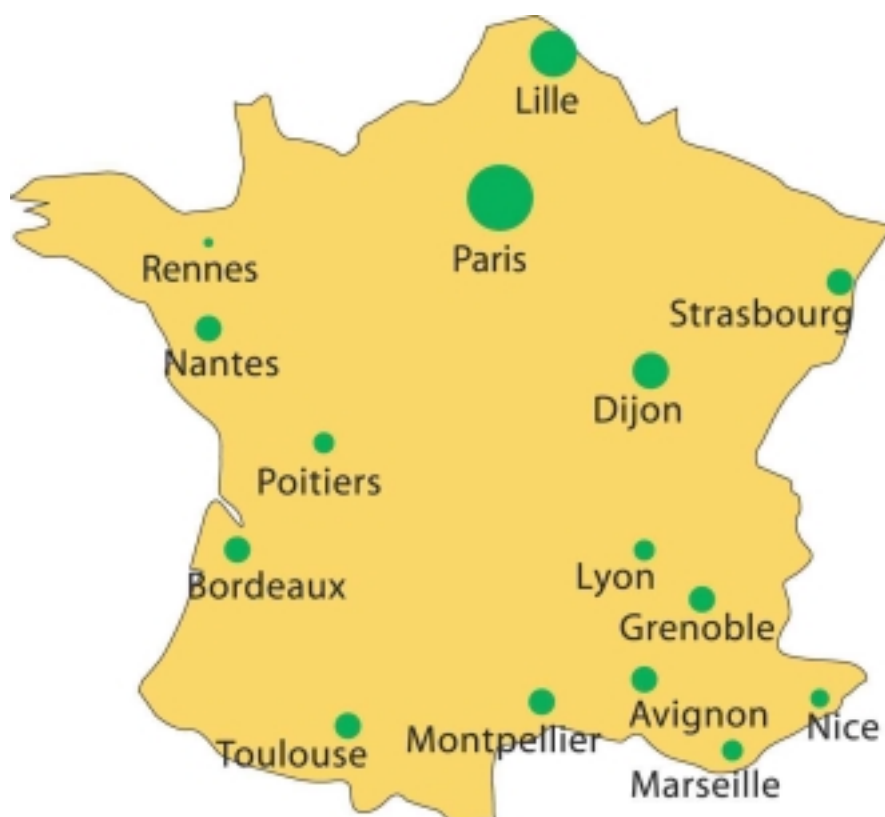
¹⁰ source : groupe Accor : www.accor.com (calculs pour une tonne de papier recyclé).



VI - Greenpeace fait pression sur les élus

Au niveau local

Depuis le début 2002, 16 groupes locaux de Greenpeace se mobilisent dans toute la France¹¹ pour interpeller leurs élus locaux, afin de connaître les dispositions qu'ils ont prises en matière d'approvisionnement de bois et de papier permettant d'assurer la protection des forêts anciennes. Grâce à ce travail de pression, un grand nombre de villes, de conseils régionaux et généraux se sont engagés en faveur de la protection des forêts anciennes. Dans les mois à venir, les groupes locaux de Greenpeace feront pression sur les élus pour s'assurer que les engagements pris soient suivis d'actes concrets.



Carte 2 : A ce jour, près de cinquante municipalités, ainsi que des conseils généraux et régionaux, se sont engagés à renoncer aux espèces les plus gravement menacées et à n'utiliser que du bois local ou du bois certifié en provenance de forêts gérées durablement. De grandes villes comme Paris, Lille, Lyon ou Bordeaux se sont engagées, mais aussi d'autres agglomérations comme Avignon, Poitiers, Rennes, Saint Denis, Bagnolet, Chambéry ainsi que des conseils régionaux comme celui de Midi-Pyrénées ou des conseils généraux comme celui du Val d'Oise (95).

La taille des points verts est proportionnelle aux nombre de villes qui se sont engagées pour un groupe local de Greenpeace.

Au niveau national

Greenpeace France continuera de faire pression sur le gouvernement français pour que les engagements de la Présidence et du gouvernement se concrétisent. Greenpeace veillera à ce que les appels d'offres nationaux intègrent des critères environnementaux. Greenpeace fera pression sur les entreprises nationales afin qu'elles suivent la même politique.

Exemple d'une entreprise publique consommatrice de bois de forêts anciennes : La SNCF

La SNCF est l'entreprise publique qui consomme le plus de bois issu de forêts tropicales. Lors de l'aménagement de la ligne TGV Méditerranée inaugurée en 2002, la SNCF n'a pas hésité à utiliser du bois issu des forêts tropicales amazoniennes et africaines non certifiées (gares de Valence et Avignon). La consommation de bois africain est surtout très importante pour les traverses de chemins de fer. D'après les services de la SNCF, sur les 450 000 traverses en bois comptabilisées aujourd'hui dans le réseau, plus de 100 000 sont en Azobé, une essence africaine qui devient de plus en plus difficile à trouver car de plus en plus menacée. Suite à la pression de Greenpeace, la SNCF réfléchit aujourd'hui à une politique de substitution des essences tropicales non certifiées par des essences locales ou tropicales écocertifiées par le FSC.

¹¹ liste des groupes locaux Greenpeace mobilisés : Avignon, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse et la Vallée de Chevreuse.



FORETS ANCIENNES : AGIR LOCALEMENT GREENPEACE - CAMPAGNE FORET – MAI 2003

Au niveau européen

C'est la directive « secteurs classiques » qui intéresse directement les achats publics de bois. Depuis mai 2000, les nouvelles directives marchés publics, concernant entre autres les achats publics de bois, sont en discussion. La dernière proposition du Parlement européen au Conseil devrait donner lieu, avant l'été 2003, à un compromis prenant en compte des considérations environnementales et sociales. Les différents bureaux européens

de Greenpeace feront pression sur leurs gouvernements pour qu'ils défendent une directive intégrant très largement les critères environnementaux, au sein de l'UE.

Utilisation du bois par les marchés publics dans les villes



1. Communautés de communes : espaces verts, mobilier urbain
2. Communes : musées, écoles maternelles et primaires, cantines, gymnases, centres socioculturels, centres culturels, médiathèques
3. Conseils généraux : collèges
4. Conseils régionaux : lycées
5. Ministère de la Culture : restauration de monuments
6. Ministère de l'Intérieur : postes de police
7. Ministère de l'Équipement : travaux dans l'aéroport
8. Ministère de la Justice : greffes, tribunaux d'instance
9. OPAC : logements sociaux, maisons de retraites
10. Universités, rectorat : travaux dans l'université
11. Universités, rectorat : bibliothèques universitaires
12. CROUS : restaurants universitaires
13. Hôpitaux, centres hospitaliers
14. communautés de communes : tramway, voiries

Exemples de bâtiments publics ayant contribué à la destruction des forêts anciennes

La Bibliothèque Nationale de France est l'ouvrage le plus symbolique du mépris total du gouvernement français pour la biodiversité et les populations africaines et amazoniennes. La plus grande partie des bois africains et amazoniens utilisés dans ce bâtiment provient d'exploitations illégales ou a été achetée auprès des entreprises les moins scrupuleuses en termes de gestion forestière (la compagnie libanaise Hazim, par exemple, plusieurs fois accusée d'exploitations illégales au Cameroun). D'autres projets locaux pourraient utiliser du bois issu de la destruction de forêts anciennes : la nouvelle médiathèque à Toulouse, le nouveau théâtre à Poitiers, le projet de tramway à Nice, le chantier du Confluent à Lyon, la 2^{ème} ligne du tramway à Montpellier ou la réhabilitation du quartier de Malakoff à Nantes...



Photos 3 et 4 : Action de Greenpeace devant la Bibliothèque François Mitterrand, Paris, France. Greenpeace proteste contre le gouvernement français pour avoir utilisé du bois précieux lors de la construction de cette bibliothèque. Greenpeace lance une campagne de sensibilisation pour la préservation des forêts anciennes. 28/10/01 ; © Greenpeace/Isabelle Rouvillois



Pour plus d'informations www.greenpeace.fr et www.greenpeace.fr/foretsanciennes

Greenpeace - 22 rue des Rasselins – 75020 Paris – Tel. 01 44 64 02 02 – Fax : 01 44 64 02 00



VII - Greenpeace invite le citoyen consommateur à montrer l'exemple

En tant que consommateur, on peut aussi contribuer à changer les mentalités. En optant par exemple pour du bois et des produits ligneux qui ne participent pas à la dégradation environnementale et sociale. Si le label FSC ne figure pas sur le produit que vous cherchez, demandez au responsable de magasin ou du rayon de vous orienter vers des essences locales et évitez les essences d'Afrique (*Okoumé, Sapelli...*), d'Amazonie (*Acajou, Ipé, Tauari...*), d'Asie du sud-est (*Teck, Ramin, Merbau...*), du Canada (*western Red Cedar, Hemlock...*) et de Russie. Vous pouvez opter pour le chêne, le hêtre, le pin, le sapin blanc, l'érable, le merisier, le noyer, l'orme... Pour l'utilisation de bois en extérieur, comme les fenêtres ou les meubles de jardin, évitez les tecks ou bois amazoniens et choisissez plutôt des produits en pin, en chêne ou en châtaignier. Enfin, optez pour le papier recyclé, blanchi sans chlore.

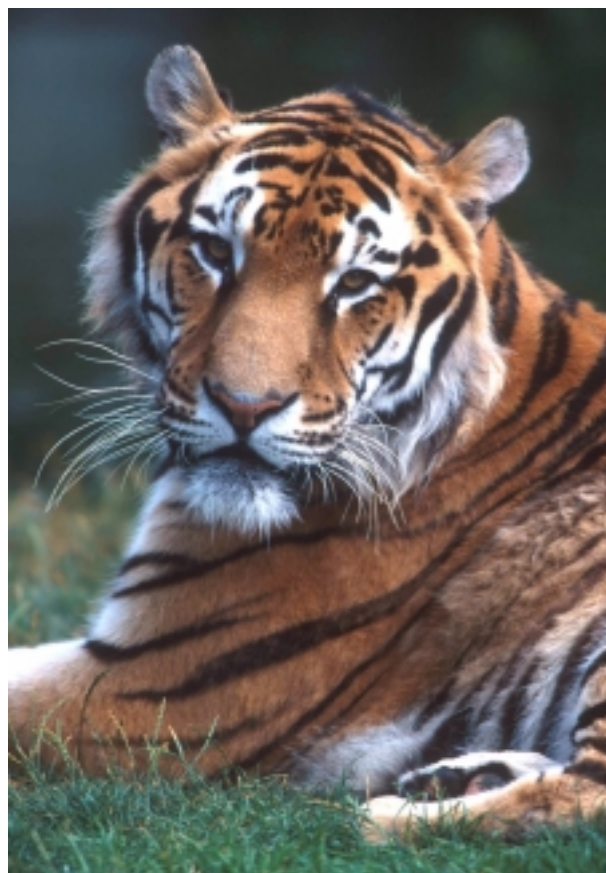
Utilisation de bois certifié FSC

Greenpeace est favorable à l'utilisation de bois dans les constructions plutôt que d'autres matériaux polluants (PVC) ou capteurs d'énergie (aluminium). Cependant, Greenpeace rappelle que les bois utilisés ne doivent pas participer à la destruction des forêts anciennes et à l'extinction des espèces forestières et des écosystèmes. Il est nécessaire et obligatoire qu'une gestion durable des forêts tropicales soit mise en place et que le bois soit écocertifié par un système équivalent au FSC. La certification FSC (Forest Stewardship Council ou Conseil de bonne Gestion Forestière) assure une bonne gestion des forêts et la traçabilité du bois. Ce label, apposé au produit en bois, garantit que la forêt d'origine a bien été évaluée en toute indépendance et valide sa conformité avec une série de normes environnementales, sociales et économiques reconnues au niveau international.



Logo FSC (Forest Stewardship Council
ou Conseil de bonne Gestion Forestière.

Photo 5 : Tigre de Sibérie *Panthera tigris altaica*
Juillet 2001 ©Greenpeace/Beltra





VIII - La campagne internationale de Greenpeace pour les forêts anciennes

L'engagement international de Greenpeace

Sur la scène internationale, Greenpeace fait pression sur les gouvernements, pour qu'ils protègent les forêts anciennes. Depuis 2002, Greenpeace a mis en place des campagnes d'envergure internationale, autour des Sommets traitant de l'avenir de la biodiversité des forêts anciennes. En avril 2002, lors de la VIème réunion des Parties de la Convention sur la diversité biologique (CDB), Greenpeace a poussé la mise en place d'un moratoire sur l'exploitation forestière dans les régions de forêts anciennes, le temps de mettre en place un réseau d'aires protégeant les richesses écologiques de chaque région. Greenpeace a également demandé la création d'un fonds destiné à financer ces actions de conservation. En dépit d'un engagement franco-allemand, la communauté internationale n'est pas passée à l'action et n'a opté pour aucun financement de conservation des forêts anciennes. Le Sommet de Johannesburg n'a évidemment pas comblé ce manque.

Prochains rendez-vous internationaux

Les prochains événements d'importance sont : le sommet du G8 - en juin 2003 - en France (exploitation illégale et coopération avec les pays africains), la réunion de l'OMC - en septembre 2003 - à Cancun au Mexique (certification et exploitation illégale) et la VIIème réunion des Parties de la Convention sur la diversité biologique - en mars 2004 - à Kuala Lumpur, en Malaisie (réseaux d'aires protégées). Ces réunions internationales seront l'occasion pour Greenpeace de pousser les gouvernements à s'engager financièrement dans la conservation des forêts primaires, à faire cesser l'exploitation et le commerce illégaux de produits issus de forêts anciennes et à engager une politique d'éco-certification des produits bois et papier utilisés dans les marchés publics.

Plans de conservation et moratoires

Dans les régions de forêts anciennes, Greenpeace travaille avec des peuples indigènes, des ONG, des scientifiques, le gouvernement et l'industrie pour améliorer les critères de gestion durable de la forêt. Greenpeace soutient toutes les initiatives qui permettent aux populations ou aux communautés locales et indigènes de vivre dans les forêts anciennes tout en les préservant, comme les indiens Deni soutenus par Greenpeace au Brésil. Greenpeace travaille également à la préparation de plans de conservation de certaines régions. Toutefois, comme ce type de planification peut nécessiter des années de préparation et d'implémentation, Greenpeace travaille à la mise au point d'un moratoire sur l'expansion de l'exploitation forestière dans les zones forestières anciennes moyennes et larges. Au Brésil, au Canada et en Russie, Greenpeace a joué un rôle clé dans l'imposition d'un moratoire sur l'expansion de l'exploitation forestière. En Russie, Greenpeace a aidé à la protection de grandes zones de forêt en leur faisant acquérir le statut de Patrimoine Mondial de l'UNESCO. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, Greenpeace a permis l'instauration d'un moratoire sur les forêts primaires. Au Brésil, Greenpeace lutte contre l'exploitation illégale et pour un moratoire sur l'exploitation de l'acajou. Au Canada, en Colombie britannique, suite à la pression de Greenpeace, un nouveau million d'hectare a été conservé et géré durablement.

Actions de Greenpeace dans les pays consommateurs

Dans les régions de forêts anciennes et dans les principaux pays consommateurs de produits de forêts anciennes (Japon, Chine, Etats-Unis et Europe), Greenpeace fait pression sur les entreprises de la filière bois/papier pour que les produits forestiers (grumes, sciages, contreplaqués, pâtes à papier, papier) et les produits finis (éléments de menuiseries – volets, escalier, fenêtres – mobilier...) proviennent d'une gestion durable, certifiée par un organisme indépendant tel que le FSC.



IX - Succès internationaux de la campagne pour la protection des forêts anciennes

1991 Répondant à la pression de Greenpeace et d'autres ONG, la Banque mondiale accepte de ne pas accorder de prêts pour l'exploitation forestière dans les forêts tropicales anciennes.

1994 Diverses communautés de Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Iles Salomon décident de ne pas vendre leurs droits d'exploitation sur des centaines de milliers d'hectares de forêts anciennes aux entreprises d'exploitation industrielle. Les communautés développent à la place des alternatives durables en matière de production de bois et de produits non ligneux.

1994/95 Greenpeace s'oppose à Vera Cruz Forestal SA, qui déboise une large zone de forêts côtières atlantiques au Brésil, en vue de planter des eucalyptus. L'intervention de Greenpeace contribue à la décision des autorités fédérales et étatiques brésiliennes, de mettre en place une loi interdisant le déboisement de la forêt tropicale côtière de Mata Atlantica.

1995/98 Onze millions d'hectares, y compris environ 3 millions d'ha de forêt ancienne russe (dans l'Oural, autour du Lac Baïkal, dans l'Altai et au Kamchatka) sont ajoutés à la liste de l'Héritage Mondial de l'UNESCO.

1996 Suite à la pression de Greenpeace et d'autres ONG, la coupe à blanc à grande échelle dans la forêt pluviale de Clayoquot Sound, sur l'île canadienne de Vancouver, est stoppée. Le gouvernement brésilien publie un moratoire de deux ans sur les permis d'exploitation pour l'acajou et le virola en Amazonie brésilienne.

1998 Le moratoire sur l'acajou est prolongé de deux ans. Enso et UPM-Kymmene, deux des plus grandes entreprises de pâte et de papier européennes acceptent un moratoire sur l'exploitation ou l'achat de troncs d'arbres issues de forêts anciennes dans la République de Carélie et dans la région de Mourmansk en Russie européenne. En 1998 et 1999, le moratoire est renouvelé et plusieurs entreprises russes et étrangères y adhèrent. Les entreprises forestières déclarent un moratoire sur l'exploitation des vallées de forêts pluviales anciennes de la côte centrale de Colombie britannique, dans l'ouest du Canada. L'entreprise forestière MacMillan Bloedel s'engage à stopper progressivement la coupe à blanc et à protéger les forêts pluviales anciennes du Canada.. L'usine de papier et de pâte Svetogorsk, en Russie occidentale, accepte de ne plus exploiter ou acheter du bois provenant des forêts anciennes.

1999 Dans le cadre de ses approvisionnements en provenance des forêts anciennes, Ikea, leader mondial dans le secteur de l'ameublement, s'engage à s'approvisionner uniquement en bois de forêts gérées durablement certifiées par le FSC.

2000 Suite à une campagne de Greenpeace, le groupe Lapeyre, plus grand revendeur de bois amazonien en Europe, s'engage à s'approvisionner en bois certifié FSC d'ici à 2005. Suite à cette victoire, les deux plus grosses enseignes de bricolage françaises, Castorama et Leroy Merlin approchent Greenpeace et s'engagent au sein du Club d'acheteurs FSC en France à commercialiser uniquement des produits FSC d'ici à 2005.

2001 Les compagnies forestières canadiennes Interfor et West Fraser acceptent la suspension de plusieurs opérations d'exploitation forestière, la protection de certaines zones de forêts anciennes. L'accord conclu avec le gouvernement permettra la protection de 20 vallées de forêts anciennes et la suspension temporaire des coupes dans 68 autres vallées. Après deux ans d'une lutte soutenue par Greenpeace et d'autres ONG régionales, les indiens Deni d'Amazonie brésilienne obtiennent la reconnaissance officielle de leur territoire traditionnel. Dorénavant, seule la population Deni bénéficie de droits sur ce territoire. L'exploitation industrielle, forestière ou minière, y est interdite.

2002 Suite à plus de deux années de pression de Greenpeace, une victoire historique a été obtenue pour l'acajou (*Swietenia macrophylla*), enfin placé en Annexe II de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction). Cette décision donne une chance de survie à cette espèce dont l'exploitation constitue le principal vecteur de déforestation en Amazonie. Après le gouvernement anglais en 2000, le gouvernement français s'engage à n'utiliser que des produits certifiés issus d'une gestion durable dans ses marchés publics. Suite à la pression des Amis de la Terre, de Greenpeace et d'autres ONG, près de 50 villes dont Paris, Lyon, Lille et Bordeaux s'engagent également dans l'éco-certification des produits forestiers des commandes publiques.



X - Chronologie de la campagne forêts de Greenpeace France

- 19 février 2002** Lancement officiel de la campagne
Le Rainbow Warrior fait escale à Marseille
- 25 février 2002** Greenpeace arraisonne le navire Agia Irène qui transporte du bois venu du Libéria et provenant d'exploitations incontrôlées. Selon un rapport d'experts du Conseil de sécurité des Nations unies, le bois libérien vendu en France alimente la guerre civile entre le Libéria et le Sierra Leone.
- 28 février 2002** Après trois jours de blocage de l'Agia Irène, les militants de Greenpeace sont délogés par les forces de l'ordre. Le ministre de l'Environnement, Yves Cochet, et le ministre de la Coopération, Charles Josselin, avouent que l'exploitation des forêts du Libéria posent problème mais n'engagent aucune mesure concrète.
- 22 mars 2002** Le gouvernement français réfute tout lien entre commerce du bois et trafic d'armes et refuse de respecter l'embargo sur le bois libérien préconisé par l'ONU, malgré l'implication des sociétés forestières telles que OTC, RTC et MPWI dans le trafic d'armes.
- 7 avril 2002** A l'occasion de l'ouverture du Sommet des Forêts Anciennes (sixième Conférence des parties de la convention sur la diversité biologique – CDB) à La Haye, des dizaines d'enfants venus du monde entier manifestent, avec Greenpeace, pour exprimer leurs attentes de décisions fortes pour protéger les forêts anciennes.
- 9 avril 2002** Greenpeace France dépose des copeaux et une bille de bois tropical devant Matignon. Deux militants portant les masques de Chirac et Jospin scient le bois au rythme de *La Marseillaise* enregistrée avec des sons de tronçonneuses. Accompagnée de Francis Hallé, botaniste de renom et inventeur du « radeau des cimes » et des acteurs Lambert Wilson et Aure Atika, Greenpeace entend rappeler la responsabilité du gouvernement français en matière de protection des forêts anciennes alors que se tient le Sommet des forêts anciennes à La Haye.
- 11 avril 2002** Répondant aux sollicitations de Greenpeace, le gouvernement français décide de devenir un pays-leader en matière de lutte contre la destruction des forêts anciennes. Le ministre de l'Environnement annonce son intention de proposer des mesures concrètes pour enrayer la destruction des forêts lors de la conférence des ministres de la CBD, les 17 et 18 avril à La Haye. Il prévoit également de réformer le code des marchés publics afin de s'assurer que le bois consommé provienne exclusivement d'exploitations contrôlées.
- 19 avril 2002** Les gouvernements réunis au Sommet des Forêts Anciennes à La Haye ont raté une chance historique de protéger les forêts anciennes. Greenpeace condamne les conclusions du Sommet des Forêts Anciennes et appelle les chefs d'Etat à se ressaisir au Sommet de Johannesburg.
- Septembre 2002** Les gouvernements réunis à Johannesburg omettent la protection des forêts anciennes, aucun fond pour les forêts anciennes n'est créé.
- Fin 2002/début 2003** Près de 50 villes et conseils régionaux et locaux s'engagent à la protection des forêts anciennes.

Partout dans le monde, Greenpeace a mobilisé des personnalités qui soutiennent cette campagne de Greenpeace en devenant Gardiens des Forêts Anciennes. En France : Alain Chamfort (Chanteur); Vatine, Cailleteau, Tota (Auteurs de bande dessinée); Philippe Zdar (Musicien); Babylon Circus (Chanteurs); Boris Cyrulnik (Psychiatre); Claude Pieplu (Acteur); Claude Pinoteau (Réalisateur); Dominique Jolly (Biologiste, Professeur); DJ Armand (DJ/Producteur); Gérard Krawczyk (Réalisateur); Gérard Pires (Réalisateur / Producteur); Claude Berri (Réalisateur); Isabel Otero (Actrice); Francis Hallé (Botaniste, Professeur); Jean-Marie Pelt (Biologiste); José Bové (Paysan, syndicaliste); J Benveniste (Scientifique); Jean-Marc Thiollay (CNRS Directeur de recherche, Laboratoire d'écologie); Jacques Testart (INSERM Directeur de recherche, Biologiste); Jean-Marie Binoche (Sculpteur); Lambert Wilson (Acteur); Les Ogres de Barbac (Groupe musical); Louis Thaler (Professeur émérite, Institut des Sciences de l'Evolution); Mairi Roth (Actrice/ Chanteuse); Manu Chao (Musicien); Michel Muller (Acteur); Mathieu Chedid (Auteur/Compositeur); Marc Prada (Studio Davou); M.A Hermitte (CNRS Directeur de Recherche); Olivier Kowalsky (Studio Davou); Trip do brasil (Label Musical); Vincent Perez (Acteur); Juliette Binoche (Actrice); Aure Atika (Actrice); Marion Cotillard (Actrice); Philippe Frey (Ethnologue, spécialiste du désert); Marco Prince (Chanteur/Fondateur groupe FFF); Patrice Franceschi (Explorateur, écrivain); Spook and the Guays (Groupe musical); Henry Puig (Professeur émérite); Isabelle Olivier (Professeur de Biologie); François Lemarchand (Président de Nature et Découvertes); DJ Cam; Philippe Choen (Solal Gotan Project, Label musical); Jacques Salomé (Psychologue); Guy Corneau (Psychologue); Nathalie Rheims (Ecrivain)



Annexe : L'industrie forestière libérienne - Moteur du désastre écologique et humanitaire du Liberia

Un commerce qui alimente les conflits

Faisant suite au commerce des diamants, le commerce du bois constitue aujourd'hui, au Liberia, la nouvelle source de financement des conflits régionaux. Le rôle des compagnies forestières dans l'importation et le transport illicites d'armes, et leur participation active aux conflits de la région du Liberia, n'est plus à prouver. Quant aux relations commerciales entre compagnies forestières et pays importateurs de bois, en particulier la France et la Chine, elles ne cessent d'alimenter ce commerce d'armes. Début 2001, lorsque l'ONG britannique Global Witness, travaillant sur les violations des droits de l'homme et de l'environnement, a recommandé pour la première fois un embargo total sur le bois¹², il existait déjà des données suffisantes pour que la communauté internationale reconnaisse le rôle joué par l'industrie forestière dans le commerce d'armes. En mai 2001, le gouvernement du Liberia a été sanctionné par la Résolution 1343 (2001) du Conseil de sécurité des Nations unies pour son rôle central dans l'alimentation de la guerre civile en Sierra Leone. Aucune action n'a été entreprise à l'égard de l'industrie forestière libérienne. La situation au Liberia, dont le caractère dramatique est largement dû au rôle joué par l'industrie forestière, a continué de se détériorer. Tandis que la communauté internationale a choisi de tourner le dos à toute action décisive, les ONG Greenpeace et Global Witness maintiennent qu'un embargo total sur le bois libérien est nécessaire pour obtenir une paix durable aussi bien au Liberia que dans la région (Sierra Leone, Côte d'Ivoire et Guinée).

Par le biais de l'industrie forestière, le gouvernement du Liberia achète activement des armes et des produits connexes, en contrevenant à la Résolution 1408 (2002) du Conseil de sécurité sur le Liberia. Avec l'appui du gouvernement libérien, de nombreuses compagnies forestières et leurs milices perpétuent, en toute impunité, des violations des droits de l'homme. Le dernier rapport du secrétaire général de l'ONU/OCAH (Office pour la coordination des affaires humanitaires), publié après enquête sur la situation au Liberia, était erroné. La vérification des données a révélé leur inexactitude et un membre de l'équipe d'enquêteurs a admis que les statistiques sur l'industrie forestière étaient fortement biaisées. La France et la Chine affirment toujours qu'il n'existe pas assez de preuves concernant le trafic d'armes et le commerce du bois au Liberia, pour justifier des sanctions sur les exportations de produits forestiers. Or, ces deux pays sont les principaux importateurs de bois du Liberia et ils détiennent un droit de veto au sein du CSNU.

Le Libéria, pays de la mafia du bois et des armes

L'industrie forestière libérienne demeure donc le plus important pourvoyeur d'armes illicites au Liberia. Des rapports du Groupe d'experts de l'ONU¹³, des documents de Global Witness¹⁴ et plusieurs reportages de médias¹⁵ ont illustré ces liens étroits entre le secteur forestier et l'armement. Mais puisque aucune sanction n'a été prise, les armes continuent à affluer au Liberia, dans l'indifférence et l'immobilité de la communauté internationale. Il n'y a aucune restriction sur les activités des secteurs forestiers et de la marine marchande. Ainsi, le gouvernement libérien semble avoir opté pour la contrebande d'armes et de munitions par voie maritime. L'industrie forestière participe également aux livraisons d'armes qui se font par avion. Une piste d'atterrissage de la compagnie forestière OTC, construite entre les comtés de River Cess et Grand Bassa a été localisée et sert de lieu de livraison pour le trafic d'armes clandestin du président Charles Taylor¹⁶. La direction d'OTC et les navires affrétés par OTC sont les principaux importateurs d'armes illégales pour le gouvernement du Liberia. D'autre part, le Groupe d'experts sur le Liberia a identifié un virement de 500 000 \$US de la maison mère d'OTC, située à Singapour, Borneo Jaya Pte Ltd. Le virement a été fait à l'ordre de San Air, une société de trafic d'armes appartenant à **Sanjivan Ruprah**, qui était également commissaire adjoint des Affaires

¹² "The Role of Liberia's Logging Industry in National and Regional Security", document de briefing de Global Witness, janvier 2001.

¹³ Pour consulter les documents, voir: <http://www.un.org/Docs/sc/committees/Liberia2Template.htm> ou www.greenpeace.fr

¹⁴ Pour voir les documents, voir: <http://www.globalwitness.org/campaigns/forests/liberia/index.htm>.

¹⁵ Douglas Farah, "Liberian Leader Again Finds Means to Hang On", Washington Post, le 4 juin 2002.

¹⁶ Milton Teahjay, "Logging companies as conduits for domestic political repression", voir www.copla.org/teahjaypart1.htm.



FORETS ANCIENNES : AGIR LOCALEMENT GREENPEACE - CAMPAGNE FORET – MAI 2003

maritimes du Liberia. **Gus Kouwenhoven** dirige la plus grande entreprise de bois au Liberia, la compagnie OTC, et facilite l'importation d'armes pour Taylor, contrevenant ainsi aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Il est directeur des opérations de la Royal Timber Company (RTC) et de l'Oriental Timber Company (OTC), dont la concession forestière couvre un territoire presque équivalent à celui de la Belgique et représente 42 % des forêts exploitables du

Libéria. Kouwenhoven se trouve sur la liste des personnes interdites de déplacement de l'ONU en raison d'antécédents dans des affaires d'armes et de diamants au bénéfice de Taylor.

Le prix à payer pour éviter les sanctions sur le bois

En octobre 2001, le Secrétaire général et l'OCAH a été chargé d'enquêter et d'établir un rapport sur les conséquences humanitaires possibles des sanctions sur le bois du Liberia. Malheureusement, le Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 13a de la résolution 1343 (2001) du Conseil de sécurité concernant le Liberia est non seulement rempli de sérieuses erreurs, mais il a permis à la France et à la Chine, de décider l'ONU à ne pas imposer de sanctions sur le bois libérien. A titre d'exemple, dans la section 3, paragraphe 16, on trouve que « 26 sociétés forestières emploient actuellement environ 10 000 personnes ». Selon les enquêtes de Global Witness, au moment de la publication du rapport du Secrétaire général de l'OCAH, et selon des personnes travaillant dans les sociétés forestières, cette industrie employait 6 150 personnes, dont 1 197 expatriés, ce qui laisse 4 953 Libériens. Et chiffre a encore diminué de manière spectaculaire puisque l'industrie forestière n'emploie actuellement plus que 3 726 Libériens.

Les importateurs des grumes de la guerre

La France a une longue histoire d'engagement politique et économique en Afrique occidentale, et se trouve impliquée dans le commerce du bois libérien en important du bois de cette région depuis 1991, date à laquelle le Front patriotique national du Libéria commençait à occuper l'ensemble du pays. En 1991, la France a importé l'équivalent d'environ 19 millions de dollars américains de bois¹⁷. Le Liberia figure maintenant au deuxième rang des sources françaises d'approvisionnements en grumes tropicales après le Gabon¹⁸.

François Pinault, milliardaire français et propriétaire de Pinault Printemps La Redoute (PPR) a commencé à bâtir son empire sur l'héritage d'une entreprise de négoce de bois. François Pinault a développé l'entreprise familiale pour en faire une grande société d'importation de bois, Pinault Bois et Matériaux, qui est depuis longtemps un grand importateur du bois de conflit du Libéria.

La Chine est de loin le plus grand importateur de bois libérien, devant la France. Depuis 1998, le gouvernement chinois a essayé d'appliquer des interdictions de coupes des forêts naturelles dans 18 provinces¹⁹, obligeant le pays à chercher d'autres sources d'approvisionnements. Le Liberia est une source intéressante pour le bois d'importation puisque le prix des grumes est moins élevé que dans d'autres pays en raison des conditions sociales et environnementales d'exploitations désastreuses.

DLH Nordisk, au Danemark, est la division bois durs de DLH, un des plus importants négociants en bois du monde, qui commercialise essentiellement ses produits aux Etats-Unis et en France. A lui seul, le marché européen couvre les deux tiers des ventes de DLH. DLH Nordisk est l'un des principaux acheteurs de grumes d'OTC/RTC.

Wijma, au Pays Bas, est un importateur important de bois tropical et un membre en vue de l'Association interafricaine des industries forestières et de la Fédération européenne des importateurs de bois tropical. À l'automne 2001, les représentants de Wijma ont nié importer du bois d'OTC, mais ont fini par avouer leurs importations sous la pression de Greenpeace.

Les grumes de la guerre en Grande-Bretagne

Alors que le gouvernement britannique a pris la tête des pays du G8 dans la campagne contre les ressources du conflit, il a été révélé qu'une partie de la subvention de la Loterie Nationale destinée à la restauration du canal d'Avon a été utilisée pour acheter du bois libérien, probablement par OTC.

¹⁷ "Marchés Tropicaux", 1992. Cité dans: *Economist Intelligence Unit*, 3, 1992, p. 33, Londres.

¹⁸ Tel que trouvé dans le dépliant : Hardwoodmarkets.com, décembre 2001.

¹⁹ http://www.forests-trends.org/whoweare/pdf/Huangshan/Zhu_HS.pdf.



FORETS ANCIENNES : AGIR LOCALEMENT GREENPEACE - CAMPAGNE FORET – MAI 2003

Recommandations au Conseil de sécurité des Nations unies

Le Conseil de sécurité des Nations unies doivent imposer immédiatement un embargo total sur les exportations et le transport du bois libérien. Un tel embargo doit être maintenu jusqu'à ce qu'il soit prouvé que ce commerce ne contribue pas à un groupe armé quelconque, dont les anciens combattants du Front Révolutionnaire Uni (FRU) et les milices des compagnies forestières.

Recommandations aux gouvernements français et chinois

Les gouvernements de la France et de la Chine doivent mettre de côté leurs intérêts politiques et économiques pour devenir des participants impartiaux dans les délibérations du CSNU concernant les sanctions contre l'industrie du bois au Liberia.

Recommandations au gouvernement libérien

Le gouvernement du Liberia doit vérifier que les compagnies travaillant au Liberia, plus particulièrement l'Oriental Timber Company (OTC), la Royal Timber Company (RTC) et la Maryland Wood Processing Industries (MWPI) cessent immédiatement leur importation illicite d'armes au Liberia.

Recommandations aux entreprises

Les entreprises chinoises, françaises et internationales doivent cesser leurs importations en provenance du Libéria afin de ne pas participer à la destruction de la forêt la plus riche du continent africain et ne plus alimenter les conflits armés dans cette région du monde.